



La lettre de l'école **Jean Jaurès**

Septembre 2023

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves des écoles Jean Jaurès,

Lundi 4 septembre, vos enfants ont repris le chemin de l'école. Engagée à vos côtés pour que le temps scolaire soit pleinement consacré aux apprentissages, la Ville met tout en œuvre pour que les conditions d'accueil soient optimales en termes de sécurité et de confort. Avec les agents municipaux du service Éducation - Petite Enfance, nous tenons aussi à entretenir un lien direct avec vous.

Dans cette newsletter, vous retrouverez l'actualité de l'école Jean Jaurès dans laquelle sont scolarisés vos enfants, mais aussi des informations générales concernant l'action scolaire et périscolaire conduite par la municipalité. Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

Nous souhaitons une très belle année scolaire à Mme TOURNÉ-SAVARD et Mme GOMES, ainsi qu'aux équipes enseignantes, et la bienvenue à M. CALVARRO-DOMINGUEZ (PS/MS), Mme YACOUB (CE1) et M. DI DONATO (CM2) qui rejoignent les écoles cette année.



Comme dans beaucoup d'écoles de la ville, cet été, les services municipaux ont œuvré au sein des deux écoles pour réaliser les travaux suivants :

En élémentaire :

- ▶ Réfection de la toiture de la salle de restauration et de la cuisine centrale (207 550,70€)
- ▶ Changement du portail donnant sur le square (réalisé en régie)
- ▶ Remise en peinture du mur de 2 classes salle 107 et 213 (réalisé en régie)

En maternelle :

- ▶ Changement du plafond et installation d'ampoules LED basse consommation dans le couloir du rez-de-chaussée (11 142,48€)



Excellente année à tous les enfants ! Ils peuvent compter sur les équipes enseignantes et pédagogiques pour leur assurer un enseignement de qualité.

Et un grand merci à tous les agents municipaux qui prennent soin d'accompagner nos enfants au quotidien : le personnel d'office, les ATSEM ainsi que les équipes d'animation.



POUR RAPPEL

À l'école maternelle, la couche, c'est terminé !

Les enfants doivent être propres lorsqu'ils rentrent à l'école maternelle. Nous remercions ainsi tous les parents de veiller à préparer leur enfant à l'autonomie et à la propreté. Les accidents peuvent tout de même arriver, c'est pourquoi il est essentiel de fournir un change complet dans le sac de votre enfant (chaussettes, sous-vêtements, t-shirt, pantalon ou robe).



Le centre de loisirs et l'accueil périscolaire

En plus d'être un lieu d'éveil éducatif c'est aussi, grâce à la créativité des équipes d'animations, un espace de découverte, de création et d'épanouissement jeux d'expression, travaux manuels, jeux d'extérieur, initiations sportives, sorties et découvertes...

Pré-inscription et Pré-paiement :

Il faut se munir de la fiche de renseignements dûment remplie. Elle est à récupérer auprès des accueils (matin, midi, étude, soir, mercredi et vacances), ainsi que des certificats de vaccinations, le cas échéant.

Établie sur la base de la réservation avec pré-paiement, **la facture est à régler en se présentant à l'accueil famille de l'IFAC (1 rue de l'Observatoire), par courrier ou via le portail famille de l'IFAC.**

Le calcul du taux de participation individualisé est effectué à l'espace Marianne.

Ces démarches pourront être également faites par voie dématérialisée sur le portail de l'IFAC :

<https://espacefamille.aiga.fr:10079043>.

Les identifiants vous seront communiqués dans le courant de l'été.

📍 Permanences / secrétariat IFAC - 1 rue de l'observatoire

☎ Tél : 01 81 93 30 43

Lundi : 9h30 - 12h // 13h30 - 19h

Mardi : 9h30 - 12h // 13h30 - 17h

Mercredi : 7h30 - 12h // 13h30-17h

Jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 9h30 - 12h // 13h30 - 17h.

ACTIVITÉS (COUT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Heure d'accueil	0,36 €	2,25 €	3,70 €
Heure d'accueil + goûter	0,40 €	2,50 €	4,10 €
1/2 journée ALSH avec repas	2,06 €	13,00 €	30,94 €
Journée ALSH repas et goûter	3,17 €	20,00 €	46,89 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

LE CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens qui en ont besoin de les aider dans leur scolarité et de leur permettre de s'épanouir à l'école.

Les horaires du CLAS :

► Centre-ville (école Michelet, groupe scolaire Simone Veil et collège Buisson)

📍 Dans les locaux de Ducastel 1 rue de l'Observatoire

🕒 Lundi-jeudi OU mardi-vendredi de 16h15 - 18h45

► Plateau (école Jaurès et collège Buisson)

📍 28/32 rue Albert Sarraut

🕒 Lundi-jeudi OU mardi-vendredi de 16h45 - 18h45

Inscription au CLAS :

Les familles désirant s'inscrire seront reçues en entretien. Le service confirme l'inscription courant septembre.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au CLAS, contactez le Service Education - Petite Enfance au

☎ au 01 69 12 50 00

📍 ou à l'Espace Marianne, 25 Grande Rue.

💡 Le tarif est de 1,11€ par mois



Plus d'équité avec le Taux de Participation Individualisé

Le 22 juin dernier, le Conseil municipal a voté en un nouveau système de calcul des tarifs d'accès aux différents services (cantine, accueil de loisirs, étude...) : le Taux de Participation Individualisé (TPI) a remplacé le Quotient Familial (QF) en cette rentrée 2023.

Précédemment, le système du Quotient Familial reposait sur des tranches tarifaires préalablement fixées. En se basant sur les revenus du foyer pour faire calculer son QF, une famille pouvait ainsi basculer dans la tranche tarifaire supérieure à l'euro près. De ce fait, ce passage d'une tranche à l'autre pouvait engendrer une augmentation non négligeable sur les tarifs appliqués aux familles. Dans certains cas, un foyer pouvait par contre se retrouver dans la tranche inférieure et profiter de tarifs proportionnellement plus favorables. C'est ce qu'on appelle « l'effet de seuil » qui ne permet pas une parfaite équité entre les familles.

C'est pour éviter les désagréments liés aux effets de seuil que le Taux de Participation Individualisé a été mis en place.

Avec ce nouveau système sans tranches tarifaires, le tarif est propre à chaque famille, au centime près. Avec le TPI, chaque tarif est unique et correspond scrupuleusement aux ressources d'un foyer sur la base des revenus et du nombre de parts indiqués sur les avis d'imposition.

Ainsi, pour la grande majorité des familles, des tarifs plus bas sont appliqués. Seuls quelques foyers constateront une hausse de leurs tarifs, les mêmes qui ont pu bénéficier de tarifs plus favorables sous le système du Quotient Familial, s'ils se trouvaient à la limite basse de la tranche. **Si tel est le cas, vous pouvez écrire au cabinet du Maire à lemaire@mairie-juvisy.fr afin d'obtenir toutes les explications nécessaires à la compréhension de la tarification.**

Tarification

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli à la restauration scolaire, à l'étude surveillée, à l'accueil périscolaire et de loisirs ?

Trois options s'offrent à vous :

- ▶ En vous connectant via le portail famille « Juv'easy » - les démarches sont ainsi simplifiées
- ▶ Par mail en écrivant à tarifs@mairie-juvisy.fr
- ▶ En déposant les documents à l'accueil de l'Espace Marianne, 25 Grande rue

Il vous suffit de vous munir de :

- ▶ votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 - celui-ci permettra de calculer votre taux de participation individualisé,
- ▶ la fiche de calcul des tarifs à remplir par vos soins - transmise par mail aux familles.

Accueil à la restauration scolaire et/ou à l'étude surveillée :

Vous pouvez faire vos réservations directement en ligne sur le portail famille « Juv'easy ». Ces réservations serviront à établir vos factures. Vous avez également la possibilité de compléter la fiche de réservation à l'accueil

de l'espace Marianne. Pour être prise en compte, les réservations et modifications devront être faites au plus tard le 20 du mois précédent.

ACTIVITÉS (COUT UNITAIRE)	TARIF MINIMUM	TARIF MAXIMUM	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,95 €	6,00 €	9,70 €
Etudes surveillées	0,48 €	3,00 €	7,63 €

Pour plus d'équité, les tarifs sont calculés individuellement en fonction des revenus entre le tarif minimum et le tarif maximum

Découvrez comment utiliser le portail famille grâce aux tutos !

NOUVEAU !



<https://www.youtube.com/watch?v=LEM-0wNM9v8>



<https://www.youtube.com/watch?v=wyQToyMzQx8>

RDV sur notre chaîne Youtube : Mairie de Juvisy-sur-Orge



Ce début d'année scolaire sera aussi l'occasion de se retrouver lors de plusieurs manifestations qui raviront petits et grands...

► **Journée des Animaux** : Une journée lors de laquelle vous pourrez découvrir des acteurs entièrement dévoués aux animaux. Pour le plus grand bonheur des enfants, une structure gonflable et une ferme pédagogique seront présentes !

📅 **Samedi 23 septembre de 10h à 18h**, Parc des Grottes. Restauration sur place.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

► **Stage Multisports** : À chaque période de vacances scolaires, la Ville propose des stages multisports gratuits pour les enfants juvisiens âgés de 6 à 12 ans en collaboration avec les associations sportives.

📅 **Du 23 au 27 octobre de 9h à 16h30**, gymnase de Ladoumègue, 21 rue Jules Ferry. Inscriptions du 25 septembre au 17 octobre.

Bulletin à télécharger sur le site de la Ville ou à retirer à l'Espace Marianne et à l'Hôtel de Ville.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

► **La Mairie Hantée** : Vous avez rendez-vous à la Mairie ! Venez découvrir l'histoire du château de l'Hôtel de Ville et des personnages qui le peuplent...

📅 **Samedi 28 octobre de 18h à 22h** à l'Hôtel de Ville.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

► **Le marché de Noël** : Lancement des illuminations, animations, concert de Noël, spectacle pour les enfants rythmeront ce beau week-end de festivités.

📅 **Du vendredi 15 au dimanche 17 décembre**, dans la Grande Rue.
+ d'infos : 01 69 12 50 43

En attendant, nous restons naturellement à votre écoute :

📧 par email via lemaire@mairie-juvisy.fr

☎ par téléphone au 01 69 12 50 39

✉ par courrier, 6 rue Piver, 91260 Juvisy-sur-Orge



Madame Lamia BENSARSA REDA
Maire de Juvisy-sur-Orge



Madame Amandine COSTA
Adjointe au Maire chargée de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et des aînés



Madame Malika ABBACI
Conseillère municipale déléguée aux projets éducatifs et de loisirs